

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2018 sous le numéro de dépôt 105621

**PROJET DE TRAITE DE FUSION
ENTRE WEBEDIA ET RINGMEDIA**

Entre les soussignées

La société WEBEDIA,

Société anonyme au capital de 1 272 405 euros
Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret
Immatriculée 501 106 520 RCS Nanterre
Représentée par Monsieur Cédric SIRE, ès qualité de Directeur Général

*ci-après dénommée « WEBEDIA » ou la « Société Absorbante »
d'une part,*

et

La société RINGMEDIA,

Société anonyme au capital de 90 040 euros
Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret
Immatriculée 533 536 009 RCS Nanterre
Représentée par Madame Véronique MORALI, ès qualité de Président Directeur Général

*ci-après dénommée « RINGMEDIA » ou la « Société Absorbée »
d'autre part,*

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

IL A ETE DECLARE ET CONVENU DE CE QUI SUIT :

SECTION 1 - DEFINITIONS

Certains termes utilisés dans le Traité et dont la première lettre figure en majuscule sont définis soit dans la présente section, soit dans le contexte d'un article particulier. Les références aux articles, paragraphes et annexes, sans autre précision, renvoient à ceux des présentes.

L'usage du terme « *y compris* » ou « *notamment* » implique que l'énumération qui le suit n'est en rien limitative ou exhaustive.

Les définitions données pour un terme au pluriel s'appliqueront également lorsque ce terme sera employé au singulier et vice versa.

Les définitions données pour un substantif s'appliqueront *mutatis mutandis* aux verbes, adjectifs et adverbes ayant la même racine et vice versa.

"Société Absorbée"	désigne la société RINGMEDIA susnommée.
"Société Absorbante"	désigne la société WEBEDIA susnommée.
"Date de Réalisation"	désigne la date du 31 décembre 2018.
"Date de Signature"	désigne la date de signature du Traité.

"Fusion"	désigne la fusion par absorption de la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante.
"Traité"	désigne le présent traité d'apport et ses annexes.

SECTION 2 – DISPOSITIONS GENERALES

2.1. Caractéristiques des sociétés intéressées

2.1.1 La Société Absorbée

La société RINGMEDIA est une société anonyme à conseil d'administration ayant pour objet l'édition de sites internet (y compris de sites internet thématiques), la régie publicitaire et la conception de campagnes ou dispositifs publicitaires on line et off line.

Elle a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 90 040 euros, divisé en 9 004 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques. Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

2.1.2 La Société Absorbante

La société WEBEDIA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance ayant pour objet le conseil et la vente de publicité au travers de portail internet et accessoirement la gestion de ses participations et la fourniture au profit de ses sociétés filles de tous types de services.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 26 novembre 2007, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 1 272 405 euros, divisé en 1 272 405 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques. Elle a émis 29 564 BSPCE.

Ses exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

2.2. Liens entre les deux sociétés

2.2.1 Liens en capital et dirigeants communs

La Société Absorbante détient la totalité des titres qui forment le capital social de la Société Absorbée.

2.2.2 Divers

Aucune des sociétés concernées par la Fusion ne fait publiquement appel à l'épargne.

La Société Absorbée et la Société Absorbante, chacune en ce qui la concerne, n'ont émis aucun titre donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

SECTION 3 – MOTIFS – REGIME JURIDIQUE DE LA FUSION

3.1. Motifs et buts de la Fusion

La Fusion vise à rationaliser la gestion des Sociétés Absorbée et Absorbante et à procéder à des économies d'échelle par la suppression de certains coûts de gestion de structure. Il s'agit d'une restructuration interne.

3.2. Régime juridique

La fusion-absorption de la société RINGMEDIA par la société WEBEDIA entraînera la transmission de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la société RINGMEDIA au profit de la société WEBEDIA, en application des articles L 236-1 et suivants du Code de commerce.

La fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des titres est la propriété de la Société Absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les titres devant lui revenir en échange de ses droits dans la Société Absorbée.

SECTION 4 – COMPTES – EVALUATION – DATE D'EFFET

4.1. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la dernière date de clôture des exercices sociaux des deux sociétés, soit le 31 décembre 2017. Ils sont joints en Annexe 1 au Traité.

Les comptes annuels de la Société Absorbante au 31 décembre 2017, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 29 juin 2018.

Les comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2017, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par l'associée unique en date du 26 juin 2018.

Conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbante et la Société Absorbée ont établi une situation comptable intermédiaire aux 31 août 2018 et 31 octobre 2018 selon les mêmes méthodes et présentation que leurs comptes annuels au 31 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du Traité.

Ces situations comptables intermédiaires au 31 août 2018 figurent en Annexe 2 au Traité.

4.2. Méthode d'évaluation utilisée

La Société Absorbée étant sous le contrôle de la Société Absorbante, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront obligatoirement transmis à la Société Absorbante pour leur valeur nette

comptable conformément aux règles comptables définies par les articles 710-1 et suivants (et en particulier les articles 743-1 et suivants) du Plan comptable général issues du Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

La valeur d'apport retenue sur le plan fiscal sera la valeur comptable dès lors que l'opération sera placée sous le régime fiscal de faveur des fusions comme indiqué à la Section 11 ci-après.

4.3. Date d'effet de la fusion

En application des dispositions de l'article L 236-4 2° du Code de commerce, les Parties décident que la Fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018, tant sur le plan juridique, comptable que fiscal.

En conséquence, les opérations tant actives que passives réalisées par la Société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, seront considérées de plein droit comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion.

SECTION 5 – DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE

5.1. Méthode d'évaluation de l'actif et du passif à transmettre

L'évaluation des actifs et passifs transmis est établie sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par la Société Absorbée.

5.2. Désignation des actifs et passifs apportés

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante qui accepte, sous les garanties ordinaires et de droit :

- de la propriété de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations de la Société Absorbée, sans exception ni réserve,
- en ce compris les résultats (actif et passif) des opérations faites entre le 1^{er} janvier 2018 et la date de réalisation définitive de la Fusion.

Il est précisé que l'énumération des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée ci-après n'a donc qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la Fusion.

5.2.1 – Actif

L'actif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue est composé notamment des éléments incorporels et des éléments corporels suivants figurant dans

les comptes sociaux de la Société Absorbée au 31 décembre 2017 pour les valeurs nettes comptables suivantes :

5.2.1.1. – Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles	
	-
Immobilisations corporelles	
	-
Immobilisations financières	
Autres titres immobilisés	33 000 euros
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	33 000 euros

5.2.1.2. – Actif circulant

Stocks et en cours	
	-
Avances et acomptes versé sur clients et comptes rattachés	
	-
Autres créances	
	41 530 euros
Valeurs mobilières de placement	
	-
Disponibilités	
	5 320 euros
Instruments de trésorerie	
	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	46 850 euros

5.2.1.3. – Intérêts compensateurs

Néant

MONTANT TOTAL DE L'ACTIF APPORTE	79 850 euros
---	---------------------

5.2.2 — Passif

En contrepartie de la Fusion, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée, qui comprenait au 31 décembre 2017 les éléments suivants :

5.2.2.1 – Subventions

Néant

5.2.2.2 - Provisions pour risques et pour charges

Néant

5.2.2.3. - Dettes

Emprunts obligataires convertibles	
	-
Emprunts et dettes financières diverses	
	440 351 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
	160 963 euros
Dettes fiscales et sociales	
Autres Dettes	
TOTAL DETTES	601 314 euros

MONTANT TOTAL DU PASSIF APPORTE	601 314 euros
--	----------------------

5.2.3 — Actif net apporté

L'actif apporté étant évalué à : 79 850 euros
et le passif estimé à : 601 314 euros

Il en résulte que l'actif net de la Société Absorbée s'élève à : -521 464 euros

SECTION 6 – REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société RINGMEDIA à la société WEBEDIA s'élève donc à -521 464 euros.

La valeur des titres de la Société Absorbée dans les livres de la Société Absorbante est de 1 euro. Le mali de fusion s'élève donc à 521 465 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société WEBEDIA détient à ce jour la totalité des 9 004 actions représentant l'intégralité du capital de la société RINGMEDIA et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société RINGMEDIA contre des actions de la société WEBEDIA.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société WEBEDIA et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

SECTION 7 – TRANSFERT DE PROPRIETE

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2018, d'un point de vue juridique, comptable et fiscal.

La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la Fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2018.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée, depuis le 1^{er} janvier 2018 jusqu'au jour de la réalisation de la Fusion, seront considérées comme ayant été accomplies pour son compte et à ses risques par la Société Absorbante qui les reprendra dans ses comptes annuels pour les opérations engagées à compter du 1^{er} janvier 2018.

Enfin, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

Il est précisé que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante au titre de la Fusion et les sommes réclamées par les tiers, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de par ni d'autre.

SECTION 8 – ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE

8.1. Engagements

La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en professionnel avisé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition de son patrimoine social, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de la Fusion sur le fondement desquelles ont été établies ses bases financières.

La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du Traité. Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Elle s'oblige à faire tout ce qui serait le cas échéant nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, avant et/ou après réalisation définitive de la Fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante. Elle effectuera s'il y a lieu, en temps utile, toute notification, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations.

8.2. Déclarations générales

La Société Absorbée déclare :

- que les éléments de l'actif apporté, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.
- qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde.
- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- qu'elle n'est pas propriétaire ou nu-propriétaire d'aucun bien immobilier (y compris par destination) et qu'en conséquence aucun bien immobilier n'est apporté à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion.

8.3 Déclaration relative aux biens immobiliers

La Société Absorbée déclare ne pas être propriétaire de biens immobiliers.

SECTION 9 – CHARGES ET CONDITIONS

La Fusion est faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes :

- La Société Absorbante prendra les biens et droits avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, dans l'état où le tout se trouvera lors de la Date de Réalisation, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.
- Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé précédemment, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la Date de Réalisation.

Il est précisé ici que le montant du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2017, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation, mais qui ne se révèleraient qu'après la Date de Réalisation.

- La Société Absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus par la Société Absorbée et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L 1224-1 du Code du travail. Les Parties s'obligent à faire le nécessaire afin d'effectuer toutes les démarches pour maintenir au profit des salariés de la Société Absorbée leur protection sociale (retraites complémentaires, etc.).
- La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.
- La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de leur activité.
- La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.
- La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la Date de Réalisation, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

SECTION 10 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à compter de la Date de Réalisation définitive de la Fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

SECTION 11 – REGIME FISCAL

11.1. Enregistrement

Les Parties déclarent placer la présente opération de fusion sous le régime fiscal de faveur de l'article 816 du Code général des impôts.

À toutes fins utiles, dans la mesure où cela serait nécessaire, les Parties reconnaissent et conviennent que les éléments de passif apportés en vertu des présentes et qui sont décrits à la Section 5 ci-dessus seront compensés avec les éléments d'actif décrits dans ladite section dans l'ordre suivant : liquidités et assimilés, créances, matériel, autres actifs circulants, valeurs mobilières de placement, marques et droits de propriété intellectuelle, fonds commerciaux.

11.2. Impôts sur les sociétés

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2018. De ce fait, le résultat réalisé depuis cette date par la Société Absorbée sera repris dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les Parties déclarent, à toutes fins utiles, soumettre la Fusion au régime de faveur résultant des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Pour assurer à la Fusion le bénéfice du régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts, la Société Absorbante s'engage à respecter les prescriptions suivantes conformément audit article :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les

dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative BOI-IS-FUS-30-20 n°10.

La Société Absorbante s'engage à joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'éléments compris dans la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés conformément à l'article 54 septies II du C.G.I. et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du C.G.I.

La Société Absorbante inscrira, s'il y a lieu, les plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans la Fusion, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I.

La Société Absorbante s'engage à reprendre en tant que besoin tous les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation par cette dernière d'opérations antérieures à la Fusion (apport partiel d'actifs, apport de titres, fusion, scission...).

11.3. Taxe sur la valeur ajoutée

La Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la Fusion emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société Absorbante s'oblige à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de biens mobiliers qui seraient apportés au titre de la Fusion.

La Société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la Société Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante adressera à la Recette des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause, dans laquelle elle indiquera (i) le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré, s'engageant à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable, et (ii) l'engagement de régularisation des déductions auxquelles la Société Absorbée eût été tenue si elle avait poursuivi son activité.

11.4. Participation-construction

En application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, la Société Absorbante prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombe à la Société Absorbée à raison des salaires versés par elle depuis le 1^{er} janvier 2018.

11.5. Participation des salariés aux résultats

La Société Absorbante s'engage, le cas échéant, à reprendre au passif de son bilan la provision pour investissement constituée par la Société Absorbée, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de la fusion, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

SECTION 12 – DISPOSITIONS DIVERSES

12.1. Formalités

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits immobiliers et mobiliers à elle apportés.

Elle devra notamment, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

12.2. Désistement

La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolatoire pouvant lui profiter, sur les biens apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du Traité.

En conséquence, la Société Absorbée dispense expressément de prendre inscription à son profit de pour quelque cause que ce soit.

12.3. Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

12.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante qui s'y oblige.

12.5. Élection de domicile

Pour l'exécution du Traité et de ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile à leur siège social respectif.

12.6. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants légaux des Parties, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Traité pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

12.7. Loi applicable – Litige

Le Traité est régi par le droit français. A défaut de solution amiable que les Parties s'obligent à rechercher de bonne foi, tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou l'inexécution des présentes sera réglé par le Tribunal de commerce de Paris.

Fait à Levallois Perret,
Le 14 novembre 2018,
En 5 exemplaires

RINGMEDIA



WEBEDIA



ANNEXE 1 — COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	Brut	31/12/2017 Amort Prov	Net	31/12/2016 Net	Variation Net
Capital souscrit non appelé (0)					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	13 129 655	6 410 844	6 718 810	2 652 798	4 066 012
Concessions, brevets, droits similaires	2 399 983	1 660 170	739 813	905 841	- 166 028
Fonds commercial	69 591 158	730 163	68 860 995	68 860 995	
Autres immobilisations incorporelles	5 822 105	8 404	5 813 702	5 943 095	- 129 393
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	1 050 759	328 814	721 945	196 322	525 623
Autres immobilisations corporelles	11 692 096	6 218 138	5 473 958	5 655 762	- 181 804
Immobilisations en cours				105 269	- 105 269
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	366 818 300	6 851 308	359 966 991	313 238 372	46 728 619
Créances rattachées à des participations	10 404 105		10 404 105	10 608 823	- 204 718
Autres titres immobilisés					
Prêts	1 642 179		1 642 179		1 642 179
Autres immobilisations financières	2 692 424	50 337	2 642 088	2 278 222	363 866
TOTAL (I)	485 242 763	22 258 177	462 984 586	410 445 499	52 539 087
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	390 300		390 300	137 323	252 977
Avances et acomptes versés					
Clients et comptes rattachés	53 800 336	2 571 912	51 228 424	43 136 718	8 091 706
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	27 770		27 770	23 699	4 071
. Organismes sociaux	9 347		9 347	15 195	- 5 848
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 625 485		3 625 485	4 103 611	- 478 126
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 012 588		5 012 588	3 564 646	1 447 942
. Autres	212 164 981	4 320 880	207 844 101	148 761 301	59 082 800
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	19 670		19 670	19 670	
Disponibilités	6 047 437		6 047 437	2 585 027	3 462 410
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	644 860		644 860	871 426	- 226 566
TOTAL (II)	281 742 773	6 892 792	274 849 981	203 218 615	71 631 366
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)	5 142 345		5 142 345		5 142 345
TOTAL ACTIF (0 à V)	772 127 881	29 150 969	742 976 912	613 664 114	129 312 798

BILAN PASSIF

	31/12/2017	31/12/2016	Présenté en Euros Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 272 405)	1 272 405	1 270 837	1 568
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	496 911 987	496 681 889	230 098
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-37 037 447	-18 719 707	-18 317 740
Résultat de l'exercice	-17 270 836	-18 317 740	1 046 904
Subventions d'investissement	927 097	1 062 653	- 135 556
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	444 803 206	461 977 932	-17 174 726
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	5 642 103	434 064	5 208 039
Provisions pour charges		4 435 954	-4 435 954
TOTAL (III)	5 642 103	4 870 018	772 085
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts Obligataires			
. Emprunts obligataires convertibles			
. Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des ets. de crédit			
. Emprunts	477 275	561 500	-84 225
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	126 298 031	53 395 800	72 902 231
. Associés	57 242 487	2 930 110	54 312 377
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 538 635	25 594 753	8 943 882
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	3 168 023	3 330 314	-162 291
. Organismes sociaux	3 881 500	5 317 060	-1 435 560
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 646 301	6 817 979	828 322
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	47 812	204 837	-157 025
Dettes sur immobilisations	55 554 326	42 881 000	12 673 326
Autres dettes	1 680 369	1 020 179	660 190
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 494 159	1 123 472	370 687
TOTAL (IV)	292 028 917	143 177 005	148 851 912
Ecart de conversion passif (V)	502 685	3 639 160	-3 136 475
TOTAL PASSIF (I à V)	742 976 912	613 664 114	129 312 798

COMpte DE RESULTAT

	France	Exportations	31/12/2017 Total	31/12/2016 Total	Variation	Présenté en Euros %
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	216 404	260 763	477 167	311 064	166 103	53,40
Production vendue biens	-11 758		-11 758	-3 892	- 7 866	202,11
Production vendue services	71 135 332	17 897 761	89 033 093	68 654 097	20 378 998	29,68
Chiffre d'affaires Net	71 339 978	18 158 524	89 498 502	68 961 269	20 537 233	29,78
Production stockée						
Production immobilisée			4 149 645	5 326 398	-1 176 753	-22,09
Subventions d'exploitation reçues			143	857	- 714	-83,31
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			123 853	504 123	- 380 270	-75,43
Autres produits			63 929	40 337	23 592	58,49
	93 836 072		74 832 985	19 003 087		25,39
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			516 152	433 006	83 146	19,20
Variation de stock (marchandises)			-252 977	-75 822	- 177 155	233,65
Achats de matières premières et autres appro.			17 222	860	16 362	N/S
Variation de stock matières premières, autres appro.						
Autres achats et charges externes			57 483 195	42 990 629	14 492 566	33,71
Impôts, taxes et versements assimilés			1 899 115	1 740 503	158 612	9,11
Salaires et traitements			29 653 961	34 284 324	-4 630 363	-13,51
Charges sociales			12 468 922	13 053 451	- 584 529	-4,48
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 425 132	2 941 423	1 483 709	50,44
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant				29 702	- 29 702	-100
Dotations aux provisions pour risques et charges			25 270		25 270	N/S
Autres charges			1 458 338	920 358	535 980	58,24
	107 692 330		96 318 433	11 373 897		11,81
RESULTAT EXPLOITATION	-13 856 258		-21 485 448	7 629 190		35,51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers						
Produits financiers de participations			7 067 555	3 281 604	3 785 951	115,37
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			12 388	1 747 026	-1 734 638	-99,29
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 357 314	-1 357 314	-100
Différences positives de change			98 530	1 122 333	-1 023 803	-91,22
Produits nets sur cessions de VMP						
	7 178 473		7 508 277	- 329 804		-4,39
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements et provisions			8 285 462	2 682 575	5 602 887	208,86
Intérêts et charges assimilées			3 765 743	1 838 373	1 927 370	104,84
Différences négatives de change			1 025 130	35 936	989 194	N/S
Charges nettes sur cessions de VMP						
	13 076 335		4 556 884	8 519 451		186,96
RESULTAT FINANCIER	-5 897 863		2 951 393	-8 849 256		299,83
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-19 754 121		-18 534 055	-1 220 066		6,58

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Présenté en Euros %
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 000	10 000		N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 699 877	307 039	4 392 838	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	61 364	672 887	- 611 523	-90,88
	4 771 241	979 926	3 791 315	386,90
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23 011	196 917	- 173 906	-88,31
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 146 015	1 395 005	2 751 010	197,20
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	101 800	39 000	62 800	161,03
	4 270 826	1 630 922	2 639 904	161,87
RESULTAT EXCEPTIONNEL	500 415	-650 996	1 151 411	176,87
Participation des salariés		81 108	- 81 108	-100
Impôts sur les bénéfices	-1 982 870	-948 418	-1 034 452	109,07
Total des Produits	105 785 785	83 321 188	22 464 597	26,96
Total des charges	123 056 621	101 638 928	21 417 693	21,07
RESULTAT NET	-17 270 836	-18 317 740	1 046 904	5,72

Désignation de l'entreprise :	RINGMEDIA	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *	1 2				
Adresse de l'entreprise	2 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER 92300 LEVALLOIS-PERRET	Durée de l'exercice précédent *	1 2				
Numéro SIRET *	5 3 3 5 3 6 0 0 9 0 0 0 1 2	Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N° clos le,	13 1 1 2 2 0 1 7				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital soumis non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (I)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
Autres participations	CU	CV					
Crédances rattachées à des participations	BB	BC					
Autres biens immobilisés	BD	BE	33 000				
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BII	BI					
	TOTAL (I)	BJ	33 000				
MATERIEL ET STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY				
	Autres créances (3)	BZ	CA	41 530			
	Capital soumis et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CB				
Disponibilités	CF	CG	5 320				
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI					
	TOTAL (II)	CJ	46 850				
		CK	46 850				
Loyer d'émission d'emprunt à étalement (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	79 850				
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(3) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Classe de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :			Crédances :		

Désignation de l'entreprise		RINGMEDIA	Néant
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	90 040 ..)	DA 90 040
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB 3 413 660
	Écart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * FJ)		DG
	Report à nouveau		DH (4 120 805)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 95 642
	Subventions d'investissement		DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (II)	DL (521 463)
	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
Provisions pour risques et charges		TOTAL (III)	DO
	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
		TOTAL (III)	DR
DETTE(S) (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 440 351
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseuses et comptes rattachés		DX 160 963
	Dettes fiscales et sociales		DY
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
		TOTAL (IV)	EC 601 314
	Écart de conversion passif *		ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 79 850
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1950) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		IC
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		ID
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		IE
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EF
			EG 601 314

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		RINGMEDIA		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue biens *	FD	FE	FF			
	services *	FG	FH	FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL			
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP 83 000			
	Autres produits (1) (11)			FQ 49 812			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 132 812			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW (2 160)			
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX			
	Salaires et traitements *			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA			
			- dotations aux provisions	GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF (2 160)			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Défenses positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	Total des produits financiers (V)			GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 9 330			
	Défenses négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)			GU 9 330			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							
(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032							

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise		RINGMEDIA	Néant
			Exercice N
PRODUCTS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		IIB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		IIC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		IID
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		IE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		IF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		IG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		III
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			III
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)
	Impôts sur les bénéfices *		(X)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM
5 – BÉNÉFICE OU Perte (Total des produits – total des charges)			NN
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
(2) Dont	produits de locations immobilières		IY
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *		IP
	— Crédit-bail immobilier		IQ
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IIJ
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IX
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)		RD
(9)	Dont transferts de charges		A1
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		
IND. TRANSACTIONNELLE		30 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**ANNEXE 2 – SITUATIONS COMPTABLES AUX 31 AOUT 2018
ET 31 OCTOBRE 2018**

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/08/2018

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	du 01/01/2018 au 31/08/2018 (8 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%	
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement	16 313 845	4 977 072	11 336 774	1,54	6 718 810	0,90	
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 521 253	760 760	760 493	0,10	739 813	0,10	
Fonds commercial	70 163 865	730 163	69 433 702	9,44	68 860 995	9,27	
Autres immobilisations incorporelles	2 888 170	18 659	2 871 511	0,39	5 813 702	0,78	
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 060 759	487 680	573 070	0,08	721 945	0,10	
Autres immobilisations corporelles	9 954 540	4 575 623	5 378 917	0,73	5 473 958	0,74	
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations	465 549 104	6 851 308	458 697 796	62,35	359 966 991	48,45	
Créances rattachées à des participations	10 404 105		10 404 105	1,41	10 404 105	1,40	
Autres titres immobilisés							
Prêts	1 642 179		1 642 179	0,22	1 642 179	0,22	
Autres immobilisations financières	2 985 891	50 337	2 935 555	0,40	2 642 088	0,38	
	TOTAL (I)	582 483 711	18 449 611	564 034 101	462 984 586	62,31	
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises	393 675		393 675	0,05	390 300	0,05	
Avances & acomptes versés sur commandes	11 216		11 216	0,00			
Clients et comptes rattachés	19 207 757	2 324 840	16 882 917	2,30	51 228 424	6,90	
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel	55 656		55 656	0,01	27 770	0,00	
. Organismes sociaux	50 781		50 781	0,01	9 347	0,00	
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 437 271		4 437 271	0,00	3 625 485	0,49	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	574 929		574 929	0,00	5 012 588	0,57	
. Autres	142 297 699	4 320 880	137 976 818	18,78	207 844 101	27,97	
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	19 670		19 670	0,00	19 670	0,00	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	4 627 720		4 627 720	0,63	6 047 437	0,81	
Charges constatées d'avance	1 421 737		1 421 737	0,19	644 860	0,09	
	TOTAL (II)	173 098 111	6 645 721	166 452 390	22,63	274 849 981	36,99
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion actif	(V)	5 142 345		5 142 345	0,70	5 142 345	0,69
	TOTAL ACTIF (0 à V)	760 724 167	25 095 331	735 628 836	100,00	742 976 912	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/08/2018

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	du 01/01/2018 au 31/08/2018 (8 mois)	du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 272 405)	1 272 405	1 272 405
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	506 558 311	496 911 987
Ecarts de réévaluation	0,17	0,17
Réserve légale	68,86	68,88
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-54 308 283	-37 037 447
Résultat de l'exercice	-19 486 420	-17 270 836
Subventions d'investissement	859 320	927 097
Provisions réglementées	0,12	0,12
	TOTAL(I)	434 895 332
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	TOTAL(II)	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	5 690 103	5 642 103
Provisions pour charges	0,77	0,76
	TOTAL (III)	5 690 103
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	393 050	477 275
. Découverts, concours bancaires	0,05	0,06
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	230 043 143	126 298 031
. Associés	78 907	57 242 487
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 286 772	34 538 635
Dettes fiscales et sociales	1,13	4,65
. Personnel		
. Organismes sociaux	233 903	3 168 023
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 771 518	3 881 500
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	0,38	0,52
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 097 199	7 646 301
	0,29	1,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 179	47 812
Autres dettes	0,00	0,01
Instruments de trésorerie	49 532 601	55 554 326
Produits constatés d'avance	6,73	7,48
	1 086 443	1 680 369
	0,15	0,23
	TOTAL(IV)	294 540 715
Ecart de conversion passif	40,04	39,31
	(V)	
	502 685	502 685
	0,07	0,07
	TOTAL PASSIF (I à V)	735 628 836
	100,00	100,00
	TOTAL PASSIF (I à V)	742 976 912
	100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/08/2018

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT			du 01/01/2018 au 31/08/2018 (8 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (8 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation %	
Ventes de marchandises	996 208		996 208	2,51	477 167	0,53	519 041	108,78
Production vendue biens					-11 758	-0,00	11 758	-100,00
Production vendue services	38 630 895		38 630 895	97,49	89 033 093	99,46	-50 402 198	-56,80
Chiffres d'Affaires Nets	39 627 103		39 627 103	100,00	89 498 502	100,00	-49 871 399	-55,71
Production stockée					4 149 645	4,84	-4 149 645	-100,00
Production immobilisée					143	0,00	-143	-100,00
Subventions d'exploitation					123 853	0,14	123 219	99,49
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	247 072		247 072	0,62	63 929	0,07	-47 997	-75,07
Autres produits	15 932		15 932	0,04				
Total des produits d'exploitation (I)	39 890 106		39 890 106	100,00	93 836 072	104,85	-53 945 966	-57,48
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	514 247		514 247	1,30	516 152	0,58	-1 905	-0,36
Variation de stock (marchandises)	-3 375		-3 375	-0,00	-252 977	-0,27	249 602	98,67
Achats de matières premières et autres approvisionnements	70 085		70 085	0,18	17 222	0,02	52 863	308,95
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	26 971 686		26 971 686	68,06	57 483 195	64,23	-30 511 509	-53,07
Impôts, taxes et versements assimilés	953 673		953 673	2,41	1 899 115	2,12	-945 442	-49,77
Salaires et traitements	20 277 287		20 277 287	51,17	29 653 961	33,13	-9 376 674	-31,81
Charges sociales	8 272 389		8 272 389	20,88	12 468 922	13,93	-4 196 533	-33,65
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 851 442		2 851 442	7,20	4 425 132	4,94	-1 573 690	-35,55
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant					25 270	0,03	-25 270	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges					1 456 338	1,63	-1 361 204	-93,46
Autres charges	95 134		95 134	0,24				
Total des charges d'exploitation (II)	60 002 568		60 002 568	151,42	107 692 330	120,33	-47 689 762	-44,27
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-20 112 462		-20 112 462	-50,74	-13 856 258	-15,47	-6 256 204	-45,14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations	3 409 308		3 409 308	8,60	7 067 555	7,90	-3 658 247	-51,75
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés	2 985		2 985	0,01	12 388	0,01	-9 403	-75,89
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change	60 523		60 523	0,15	98 530	0,11	-38 007	-38,56
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)	3 472 817		3 472 817	6,76	7 178 473	8,02	-3 705 656	-51,61
Dotations financières aux amortissements et provisions					8 285 462	9,28	-8 285 462	-100,00
Intérêts et charges assimilées	2 118 979		2 118 979	5,35	3 765 743	4,21	-1 646 764	-43,72
Différences négatives de change	76 694		76 694	0,19	1 025 130	1,15	-948 436	-92,51
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)	2 195 672		2 195 672	5,54	13 076 335	14,61	-10 880 663	-83,20
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 277 144		1 277 144	3,22	-5 897 863	-6,58	7 175 007	121,65
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-18 835 318		-18 835 318	-47,52	-19 754 121	-22,06	918 803	4,65

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/08/2018

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2018 au 31/08/2018 (8 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (8 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 595	0,05	10 000	0,01	11 595
Produits exceptionnels sur opérations en capital	71 619	0,18	4 699 877	5,25	-4 628 258
Reprises sur provisions et transferts de charges	25 000	0,06	61 364	0,07	-36 364
Total des produits exceptionnels (VII)	118 215	0,30	4 771 241	5,33	-4 653 026
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	109 377	0,28	23 011	0,03	86 366
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 086 939	5,27	4 146 015	4,63	-2 059 076
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	73 000	0,18	101 800	0,11	-28 800
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 269 317	5,73	4 270 826	4,77	-2 001 509
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 151 102	-5,42	500 415	0,56	-2 651 517
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 500 000	-3,78	-1 982 870	-2,21	482 870
Total des Produits (I+III+V+VII)	43 481 137	100,73	105 785 785	118,20	-62 304 648
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	62 967 557	150,90	123 056 621	137,50	-60 089 064
RÉSULTAT NET	-19 486 420	-49,16	-17 270 836	-19,29	-2 215 584
Dont Crédit-bail mobilier	1 530	0,00	6 120	0,01	-4 590
Dont Crédit-bail immobilier			1 054 822	1,18	-1 054 822
					-100,00

RINGMEDIA

2 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER

92300 LEVALLOIS-PERRET

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/10/2018

édité le 14/11/2018

Période du 01/01/2018 au 31/10/2018

Présenté en Euros

Edité le 14/11/2018

ACTIF	du 01/01/2018 au 31/10/2018 (10 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	33 000,00		33 000,00	41,59	33 000,00	41,33
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	33 000,00		33 000,00	41,59	33 000,00	41,33
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 338,65		1 338,65	1,69		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 530,00		41 530,00	52,34	41 530,00	52,01
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 476,59		3 476,59	4,38	5 320,39	6,68
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	46 345,24		46 345,24	58,41	46 850,39	58,87
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	79 345,24		79 345,24	100,00	79 850,39	100,00

Période du 01/01/2018 au 31/10/2018

Présenté en Euros

Edité le 14/11/2018

PASSIF		du 01/01/2018 au 31/10/2018 (10 mois)		du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	90 040,00	113,48	90 040,00	112,76
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 413 659,90	N/S	3 413 659,90	N/S
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-4 025 163,17	N/S	-4 120 804,85	N/S
Résultat de l'exercice	-19 379,58	-24,41	95 641,68	119,78
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL(I)	-540 842,85	-681,62	-521 463,27
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	488 349,85	615,48	440 350,96	551,47
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 838,24	166,16	160 962,70	201,68
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL(IV)	620 188,09	781,03	601 313,66
Ecart de conversion passif		(V)		
	TOTAL PASSIF (I à V)	79 345,24	100,00	79 850,39
				100,00

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/10/2018

Présenté en Euros

Edité le 14/11/2018

COMpte DE RÉSULTAT		du 01/01/2018 au 31/10/2018 (10 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (10 / 12)	%				
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges				83 000,00	62,49	-83 000	-100,00		
Autres produits				49 811,57	37,51	-49 811	-100,00		
				132 811,57	100,00	-132 811	-100,00		
Total des produits d'exploitation (I)									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes				11 380,69		-2 160,07	-1,62	13 540	626,85
Impôts, taxes et versements assimilés									
Salaires et traitements									
Charges sociales									
Dotations aux amortissements sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges									
				11 380,69		-2 160,07	-1,62	13 540	626,85
Total des charges d'exploitation (II)									
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				-11 380,69		134 971,64	101,63	-146 351	-108,42
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
				11 380,69		-2 160,07	-1,62	13 540	626,85
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées				7 998,89		9 329,96	7,02	-1 331	-14,26
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
				7 998,89		9 329,96	7,02	-1 331	-14,26
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)				-7 998,89		-9 329,96	-7,01	1 331	14,27
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				-19 379,58		125 641,68	94,80	-145 020	-115,41

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/10/2018

Présenté en Euros

Edité le 14/11/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2018 au 31/10/2018 (10 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (10 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 000,00	22,59	-30 000	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	30 000,00	22,59	-30 000	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-30 000,00	-22,58	30 000	-100,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	132 811,57	100,00	-132 811	-100,00
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 379,58	27,98	-17 790	-47,85
RÉSULTAT NET	-19 379,58	72,01	-115 020	-120,25
	<i>Perte</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

PROCURATION

Je soussigné **Cédric SIRE**

Agissant en qualité de Directeur Général de la société **WEBEDIA**,
Société anonyme au capital de 1 272 405 euros
Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret
Immatriculée 501 106 520 RCS Nanterre

Donne par les présentes pouvoir à la société :

APLITEC

De pour moi et en mon nom faire au Centre des formalités, au Tribunal de commerce et autres administrations et caisses de cotisations sociales, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à *Levallois*
Le *14/11/2018*
Signature

